

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
5 mars 2018

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, 5 mars 2018, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présent le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné

MM. Gilbert Marquis
Guy Gendron
Jean-Louis Roussel

Est aussi présente Mme Rollande Ouellet, secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

25-2018

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Gilbert Marquis et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

26-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 5 février 2018.

LES COMPTES À PAYER

27-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement de procéder au paiement des comptes ci-dessous.

FACTURES À PAYER 2018

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	\$	TOTAL
ADMINISTRATION				
Fonds d'information	605	Avis de mutation		4.00 \$
Claude Vézina, arpenteur-géomètre	1585	Plans cadastraux, cession de terrain de la Fabrique		3 496.39 \$
Salle quilles	7022018	Don des élus	138.00 \$	
	19022018	Don des élus	147.00 \$	285.00 \$
Centre de rénovation Mitis	FCK018203 6	Clapet mural	(30.44 \$)	
	FCK018462 7	Plancher caramel, Club 50 +	950.92 \$	
	FCK017375 8	Porte-clef plastic	11.53 \$	

	FCK018403 1	Peinture, apprêt et latex	208.08 \$	1 140.09 \$
Clérobéc	2111	Crochet pour tableau		6.42 \$
SMVR, Carrossier	79275	Batterie, appel de service		665.00 \$
Kopilab	217633	Copies 01-2018 au 02-2018		196.44 \$
Daniel Carrier	26022018	Kilométrage, frais de repas		83.59 \$
Supérieur propane	1923459	Propane	22.88 \$	
	151707	Propane	298.12 \$	321.00 \$
Papeterie Bloc-Notes	716600	Étiquettes,élastiques, papiers		536.08 \$
MRC de la Matapédia	18935	1er versement-premier répondant	363.27 \$	
	18960	Développement	1 235.34 \$	
	19010	1 ^{er} vers-législation-gestion financière-évaluation-génie-aménagement-ress. forestières-centre administratif-info-route-Val-d'Irène-	7 830.09 \$	
	18922	1er versement- Cotisation FQM conseil des maires-inventaire du milieu-transport adapté	3 479.20 \$	12 907.90 \$
TOTAL				19 641.91 \$
DÉNEIGEMENT				
Air liquide	7981624	Buse de coupe, acétylène	55.00 \$	
	67981346	Cylindre et frais de livraison	274.82 \$	329.82 \$
Centre du Camion JL	FD22325	Wip winter		8.92 \$
Atelier Léopold Desrosiers	41676	Panneau signaleur, sécurité		224.11 \$
Les Pétroles BSL	48114510	Mazout	329.57 \$	
	48271582		215.29 \$	544.86
Wilfrid Ouellet	702-370950	Tournevis	36.78 \$	
	702-371043	10 pièces 3/8	91.97 \$	128.75 \$
Atelier de soudure M.Poirier	19407	Coupe, angle, plate		48.15 \$
Centre agricole BSL	FR27245	Silencieux, clamp	938.48 \$	
	FR27237	Tuyau, n'ut	73.16 \$	1 011.64 \$
Clérobéc	21240	Serrures, clés, cadenas	60.89	
	20933	Couvercle, vis, scellant	22.52	83.41 \$
Usinage MO	542	Bouching pour charrue		102.00 \$
Centre de rénovation Mitis	FCJ0054277	Ruban à mesurer		9.18 \$
Dickner	31039005	Roulement		49.77 \$
Garage Yannick Ouellet	43407	Nuts	(12.65 \$)	
	43379	Crochet, filtre, peinture	204.83 \$	
	43441	Pine	0.86 \$	193.04 \$
TOTAL				2 733.65 \$
VOIRIE				
Alarmes BSL	5826	Frais de central 10-02-2018 au 9-02-2019		213.85 \$
TOTAL				213.85 \$
SERVICE INCENDIE ET SQ				
Les Pétroles BSL	48114538	Mazout	270.03 \$	
	48271608		340.60 \$	610.63 \$
MRC de la Matapédia	18960	2 ^e versement QP incendie		1 370.91 \$

				1 981.54 \$
AQUEDUC				
Francis Bélanger	02-2018	Postes Canada remb. Test d'eau		60.95 \$
TOTAL				60.95 \$
LOISIRS, BIBLIOTHÈQUE, TERRAIN, PARC ET JOURNAL				
Les Pétroles BSL	48114529	Mazout	383.24 \$	
	48271591		492.36 \$	875.60 \$
CRSBP	8012018	Cotisation annuelle 2018-2019		2 424.48 \$
Fabien Vaillancourt	7590344	Table d'appoint, tapis mousse (biblio)		38.81 \$
TOTAL				3 338.89 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES				
Conciergerie Amqui	142978	Cueillette et transport mat. Rés.		1 943.55 \$
MRC de la Matapédia	18994	2 ^{ième} vers-récupération-ecocentre-sémer		7 471.36 \$
TOTAL				9 414.91 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT				
TOTAL				0.00 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT				37 385.70
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT				0.00 \$
GRAND TOTAL DU MOIS				37 385.70

FACTURES PAYÉES FÉVRIER 2018

<i>FOURNISSEUR</i>		<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	<i>ADMINISTRATION</i>	4 858.60 \$	Manon, Rollande
	<i>LÉGISLATION</i>		
JEANNE D'ARC LANDRY		2 496.45 \$	Achat de terrain
NOTAIRES MICHAUD ET CHARBONNEAU		898.82 \$	Honoraires
FABRIQUE ST-NOËL		400.00 \$	Location Centre Communautaire
HYDRO-QUÉBEC		6 037.44 \$	Patinoires, garage, luminaire, bureau, réseau
TÉLUS		467.90 \$	Garage, bibliophone, bureau,
TÉLUS MOBILITY		228.25 \$	David, Manon, Simon
DANIEL CARRIER		200.00 \$	Allocation et téléphone
JOËL OUELLET		50.00 \$	Cellulaire
GILLES CASTONGUAY		250.00 \$	Don
POSTES CANADA		699.35 \$	Timbres, Journal Le Tartigou,
GARAGE YANNICK OUELLET INC.		3 359.48 \$	Diesel
TOTAL		15 087.69 \$	

CAMÉRA DE SURVEILLANCE AU GARAGE

28-2018

Nous avons reçu deux soumissions pour l'achat de 2 caméras de surveillance pour le garage municipal.

MRC de la Matapédia	1 400.00 \$ + taxes
Alarmes BSL Inc.	1 596.48 \$ + taxes

Il est proposé par *M. Guy Gendron* appuyé de *M. Gilbert Marquis* et résolu unanimement d'accepter la soumission de la MRC de la Matapédia pour l'achat et l'installation de 2 caméras de surveillance au garage municipal.

VENTE POUR TAXES 2017

29-2018

- Il est proposé par *M. Guy Gendron*, et résolu unanimement d'adopter la liste des arrérages de taxes ainsi que les intérêts. Les immeubles dont les taxes et intérêts ne seront pas acquittés d'ici le 15 mars 2018 seront transmis à la MRC de la Matapédia pour y être vendus pour défaut de non-paiement des taxes municipales et scolaires. La secrétaire-trésorière est autorisée à soustraire de la liste toutes les personnes qui s'acquitteront de leurs taxes.
- De mandater *M. Daniel Carrier*, maire, à acquérir les immeubles vendus pour taxes de la municipalité de Saint-Noël, et ce pour le montant des taxes dues.

REMBOURSEMENT DE TAXES

30-2018

Il est proposé par *M. Jean-Louis Roussel* et résolu unanimement de rembourser un montant de 55\$ au matricule # 8083-62-4933.

RÉSOLUTION POUR SIGNIFIER L'ENGAGEMENT À DÉLÉGUER À LA MRC DE LA MATAPÉDIA SA COMPÉTENCE DE POURVOIR À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES.

31-2018

CONSIDÉRANT QUE les eaux usées des résidences isolées présentent des risques pour la santé publique et pour l'environnement par la contamination des nappes phréatiques, des lacs et des cours d'eau si elles sont non traitées ou mal traitées;

CONSIDÉRANT QUE la vidange des fosses septiques est un élément-clé dans la durée de vie d'une installation septique et sur la migration de contaminants dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont la responsabilité d'application du *Règlement Q-2, r.22 sur*

l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* autorise toute municipalité locale à installer et entretenir, aux frais du propriétaire, tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement Q-2, r.22;*

CONSIDÉRANT la possibilité pour la MRC de la Matapédia d'obtenir cette compétence pour la vidange des fosses septiques dans les municipalités locales par une déclaration de compétence avec droit de retrait (CM art.678.0.1)

En conséquence, il est proposé par *M. Gilbert Marquis*, appuyé de *Mme Marie-Pier Leblanc* et résolu majoritairement que la municipalité de Saint-Noël signifie ce qui suit à la MRC de la Matapédia :

- 1) Son intérêt à déléguer à la MRC de la Matapédia sa compétence à pourvoir à la vidange des fosses septiques;
- 2) Sa préférence dans les options de délégations proposées soit *Option 1 incluant des services d'un fonctionnaire désigné au coût total annuel de 5 666.02\$;*
- 3) Son engagement à rendre disponible ses employés municipaux afin qu'ils collaborent annuellement à la démarche;
- 4) Son engagement à payer à la MRC de la Matapédia les sommes requises pour ce service et imposer une taxe équivalente aux immeubles concernés.

APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17) 32-2018

ATTENDU que le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU qu' avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Il est proposé par *Mme Marie-Pier Leblanc* et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Noël

Que les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Noël appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

**DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA
POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS
LES RÉGIONS MAL DESSERVIES**

33-2018

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

ATTENDU que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU que la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par *M. Jean-Louis Roussel* et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Noël;

Que les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Noël demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

**DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET
D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS
MAL DESSERVIES**

34-2018

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Il est proposé par *Mme Marie-Pier Leblanc* et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Noël

Que les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Noël demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Noël demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

**DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR
MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS
D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES
CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX**

35-2018

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu' Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu' Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU qu' Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU qu' Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Il est proposé par *Mme Johanne Gagné* et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Noël

Que les membres du conseil municipal de Saint-Noël demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

ADHÉSION AU PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)

36-2018

CONSIDÉRANT l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Noël veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Saint-Noël désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par *M. Jean-Louis Roussel* appuyé par *M. Guy Gendron* et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Noël Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

Nomme *Sonia Couture* responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

MMQ-RISTOURNE

Dépôt de la ristourne de La Mutuelle des municipalités du Québec pour les exercices 2014-2015 et 2016 au montant de 1 881\$.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

La municipalité de Saint-Noël déposera un projet pour une demande de plants dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra du 1^{er} mai au 31 mai 2018.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

37-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel et résolu de lever l'assemblée à 21 h 50.

Daniel Carrier
Maire

Rollande Ouellet
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Carrier, maire